## Jour du Statut de Westminster

Président Noël Kinsella, Ph.D., S.T.D.

Le lundi 11 décembre 2006, le drapeau de l'Union royale est hissé sur différents édifices fédéraux à Ottawa et dans tout le Canada pour célébrer le Jour du Statut de Westminster, qui est l'équivalent, pour notre pays, du Jour de l'indépendance.

Il y a soixante-quinze ans, le Canada a acquis le pouvoir exclusif de diriger ses affaires internationales. C'était l'aboutissement de nombreuses conférences tenues avec les autres « dominions » de l'époque : l'Australie, la Grande-Bretagne, Terre-Neuve, la Nouvelle-Zélande, l'État libre d'Irlande et l'Afrique du Sud. De la résolution IX de la Conférence impériale de guerre de 1917, qui a engendré le Statut de Westminster et a donné au Canada un certain pouvoir sur ses relations étrangères, jusqu'à la Conférence impériale de 1926 et à la Déclaration de Balfour, qui ont fait du gouverneur général le représentant du seul Souverain, et non pas du gouvernement britannique, le Canada a joué le rôle principal dans la modernisation de ses relations avec la Grande-Bretagne et les autres membres du Commonwealth.

Contrairement à beaucoup d'autres pays, le parcours du Canada vers l'indépendance a été ponctué de conférences constitutionnelles plutôt que de révoltes ou de rébellions armées. À bien des égards, ce fait de l'histoire est révélateur d'une facette de l'identité canadienne.

Le noble Statut de Westminster a donné l'indépendance à la plupart des cousins du Canada membres du Commonwealth, soit plus de soixante pays, qui s'étendaient des côtes rocheuses de Terre-Neuve, alors un dominion, jusqu'en Australie et en Nouvelle-Zélande dans le Pacifique-Sud. L'Empire britannique est devenu le Commonwealth, organisation de grande valeur qui est toujours bien vivante.

Le Jour du Statut de Westminster est l'une des journées les plus importantes de l'histoire canadienne, mais il est malheureusement passé sous silence. Le très honorable Richard Bedford Bennet, un autre Néo-Brunswickois, était notre premier ministre lorsque le Statut a pris force de loi. M. Bennett a déclaré : « Il s'agit, j'en suis conscient, de l'aboutissement de très longs efforts accomplis depuis l'époque de la colonie pour constituer un dominion qui se gouverne librement. » C'était une façon plutôt modeste de souligner l'indépendance du Canada, notion qui n'a toutefois pas échappé au grand orateur canadien-français Henri Bourassa, parlementaire de l'autre endroit, qui a dit que le Statut « est la touche finale donnée par le premier ministre du pays à un monument juridique qui fera certainement époque dans l'histoire du Canada ».

Je vous demanderais de vous joindre à moi pour souligner cet important anniversaire dans l'existence et l'évolution de notre grand pays.